

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	7
de votants	8

OBJET

2026-05

Mandat de prélèvement pour caution location salle des fêtes

Convocation établie le 10/02/2026
Transmise
à la Préfecture le 2/03/2026

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents :

Arnaud MELINE, Valérie LHUILLIER, Fabrice WIEGERT, Guy FURDIN, Dominique MATHEY, Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT.

Etait absent excusé :

Olivier KUBLER donne pouvoir à Dominique MATHEY.

Etaient absents non excusés : David RICHARD, Gilles JONCHERAY.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La DDFIP de Meurthe-et-Moselle demande aux communes de ne plus utiliser les chèques comme moyen de caution lors des locations de salle des fêtes.

Il est fortement conseillé d'utiliser le mandat de prélèvement.

Il est donc nécessaire de modifier le règlement de location à compter du **1^{er} mars 2026**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la modification du règlement proposée

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 19 février 2026
Le Maire, Dominique MATHEY

